



Démarche

- Automne 2006 : création d'un comité constitué d'une trentaine d'étudiants
- Début de la session d'hiver 2007 : cinq tables rondes thématiques
- Adoption de principes de base
- Rédaction en comités
- Ajustements et corrections
- Dépôt en juin 2007



Mise en contexte

- Commissions Héon (1956) et April (1968)
 - augmentation de la productivité et la diminution des coûts alimentaires
- Problèmes occasionnés
 - diminution du nombre de fermes, pollution, cohabitation, endettement, etc.
- Faire preuve d'audace
 - redéfinir la place de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la société



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

Principes généraux

- **Occupation du territoire** : Diversifier les modes d'occupation du territoire québécois.
- **Multifonctionnalité** : Reconnaître et valoriser les fonctions de l'agriculture autre qu'uniquement la production de denrées alimentaires.
- **Développement durable** : Justifier les retombées économiques, environnementales et sociales de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

Principes généraux (suite)

- **Consommation locale** : Favoriser les circuits courts de mise en marché et la consommation de produits locaux, donc d'abord et avant tout en provenance du Québec.
- **Écoconditionnalité** : En complémentarité avec la réglementation, utiliser des mécanismes économiques dans les politiques publiques pour l'atteinte des objectifs environnementaux.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

Principes généraux (suite et fin)

- **Principe de précaution** : Respecter le principe de précaution en agriculture.
- **Qualité totale** : Développer le concept de souveraineté alimentaire qualitative par rapport à quantitative. Il s'agit de garantir la « qualité totale » du produit, c'est-à-dire le produit lui-même et les conditions environnementales et sociales dans lesquelles celui-ci a été fait.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

1- Les politiques agricoles : Soutien aux agriculteurs et développement régional

Que des politiques décentralisées et flexibles, telles que la Politique nationale de la ruralité, soient favorisées afin d'encourager l'innovation et la diversification de notre agriculture via le transfert graduel des fonds publics engagés dans l'ASRA ;

Que les politiques et programmes futurs tiennent davantage compte des conditions et des engagements internationaux.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

1- Les politiques agricoles : Relève et établissement

Que l'agriculture à temps partiel soit favorisée par un meilleur accès au financement et à une aide au démarrage afin de stimuler le dynamisme régional et favoriser l'occupation du territoire ;

Que la CPTAQ offre plus de flexibilité à l'établissement d'activités para-agricoles, telles que l'agrotourisme.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

1- Les politiques agricoles : Constats environnementaux des politiques actuelles

Que les impacts environnementaux soient pris en considération lors de l'élaboration de tous programmes et politiques agricoles, et que l'évaluation de ces impacts soit rendue publique ;

Que les fonds publics consacrés à l'agriculture puissent, dans une très forte proportion, engendrer un effet bénéfique sur l'environnement, ou, à tout le moins, un effet plutôt neutre. Les fonds publics consacrés à des programmes ayant un effet dommageable pour l'environnement devraient être progressivement réalloués vers des programmes ayant un effet bénéfique sur l'environnement.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

1- Les politiques agricoles : La multifonctionnalité

Que la notion de multifonctionnalité de l'agriculture soit reconnue par le gouvernement du Québec ;

Que cette reconnaissance se traduise par des programmes permettant de rétribuer les producteurs agricoles pour la fourniture de biens et services environnementaux ;

Que ces programmes reçoivent un financement adéquat afin de susciter une adhésion importante de la part des producteurs.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

1- Les politiques agricoles : La rémunération pour les biens et services environnementaux (BSE) et les bonnes pratiques agricoles

Que la rétribution pour biens et services environnementaux soit établie en fonction de la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles.

1- Les politiques agricoles : Les différentes interventions publiques en environnement

Que des moyens supplémentaires soient mis à la disposition des autorités compétentes afin de mieux faire respecter la réglementation environnementale par des moyens allant de l'accompagnement à la coercition ;



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

Les différentes interventions publiques en environnement (suite)

Que l'ensemble de la réglementation environnementale soit soumise à une approche éco-conditionnelle. Le respect de l'ensemble des réglementations environnementales permettrait le versement d'une partie du soutien actuellement accordé aux producteurs (le remboursement des taxes foncières par exemple) ;

Qu'une partie importante des aides disponibles soit éco-conditionnelle et soit versée pour des pratiques allant au-delà du simple respect de la réglementation. Par exemple, les bonnes pratiques agricoles pourraient servir de base à une approche éco-conditionnelle ;



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

Les différentes interventions publiques en environnement (suite et fin)

Que des projets-pilotes basés sur des mécanismes, tels que la vente aux enchères de contrat de conservation et la vente de permis échangeables, soient mis en place ;

Que ces projets pilotes soient mis en place prioritairement dans des régions présentant des risques importants de dégradation ;

Qu'un suivi rigoureux de l'état de l'environnement puisse être réalisé afin de comparer les bénéfices environnementaux que de tels projets pourraient procurer.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

2. La commercialisation, la consommation et la cohabitation : L'accès à l'information

Qu'il y ait étiquetage obligatoire de tous les produits composés d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de leurs dérivés ;

Qu'une réglementation pour l'affichage obligatoire de tous les ingrédients utilisés dans le processus de fabrication des produits sans discernement pour les ingrédients qui sont présents dans une proportion inférieure à 1% soit développée au Québec ;

Que l'information sur la provenance des produits, et ce, autant pour ce qui est de la production que de la transformation soit disponible ;

Que le système actuel de traçabilité s'étende aux autres productions et qu'il permette une identification de la ferme à la table inclusivement.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

2. La commercialisation, la consommation et la cohabitation :
L'alimentation et la consommation locale

Que les alternatives de mise en marché des produits frais et locaux (agriculture soutenue par la communauté, marchés fermiers, marchés publics) soient facilitées, et ce, notamment au niveau administratif en diminuant la lourdeur par des processus rapides (ex. démarrage d'entreprise, certification biologique, financement).



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

2. La commercialisation, la consommation et la cohabitation : Le commerce de gros et de détail en alimentation

Qu'une analyse de la problématique de l'accès des produits québécois au grand réseau de distribution soit effectuée de manière indépendante, et ce, autant au niveau des règles et des pratiques commerciales utilisées par les distributeurs que des pratiques de la mise en marché faite par les producteurs.

2. La commercialisation, la consommation et la cohabitation : Agriculteurs-Consommateurs

Que des actions concertées en matière d'éducation soient réalisées afin que le consommateur et le citoyen prennent conscience de sa part de responsabilité au modèle agricole québécois actuel.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

3. La recherche en agriculture : Appui à la R&D à la ferme

Que les programmes québécois soutenant la recherche et l'innovation des entreprises bioalimentaires soient reconduits et bonifiés, tels que les programmes pertinents du MAPAQ ;

Que des outils et des incitatifs au regroupement de producteurs ou transformateurs continuent de se développer pour la recherche et le développement ;

Que la création d'un poste de conseiller en recherche et développement soit faite aux bureaux régionaux du MAPAQ .



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL

3. La recherche en agriculture : Recrutement de nouveaux chercheurs

Que le montant des bourses offertes à la maîtrise et au doctorat soit augmenté afin de rendre les études graduées plus compétitives par rapport au marché du travail. Ces montants devraient être révisés tous les ans, afin de permettre une indexation liée au coût de la vie ;

Que les critères d'attribution des bourses d'études supérieures du gouvernement québécois soient réévalués afin de refléter les réalités de la recherche d'aujourd'hui ;

Que la distribution de bourses à incidence industrielle aux étudiants de cycles supérieurs soit maintenue et soutenue par les programmes d'attribution de bourses de recherche pour étudiants gradués déjà en place.



L'AVENIR DE L'AGRICULTURE - MÉMOIRE ÉTUDIANT DE L'UL



Merci pour votre attention!

Questions ?

Cette présentation est également disponible sur le site de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec